



Remplacement de plusieurs personnes CDD

Par **Encarnacao**, le **28/02/2015** à **21:26**

Bonjour, rn cela fait maintenant 6 contrat de travail que j'ai signé en 1 ans de boites rnen CDD sans date de carence entre mes CDD je remplace des personnes différentes a chaque fois et les dates sur mes contrats de travail ne sont pas cohérentes et me font meme quelque fois remplacé 2 personnes a la fois on t'il le droit rnCordialement.[smile7]

Par **S@x**, le **01/03/2015** à **09:34**

NONrnUn contrat de remplacement par salarié remplacérnrnVerifie que le nom et la qualification du salarié remplacé figurent dans le contrat. Si l'un de ces éléments fait défaut, le contrat est requalifié en CDI.

Par **Lag0**, le **01/03/2015** à **11:07**

Bonjour,rn[citation]Si l'un de ces éléments fait défaut, le contrat est requalifié en CDI.[/citation]rnVous allez un peu vite...rnIl n'y a pas de requalification automatique. Il faudrait demander, devant le CPH, la requalification.rnEt généralement, cette requalification n'a que pour conséquence d'octroyer un dédommagement pour licenciement sans cause, pas de maintenir le salarié dans l'entreprise.

Par **S@x**, le **01/03/2015** à **12:12**

Je suis entièrement d'accord. La requalification s'obtient au CPH et s'applique si le salarié est toujours dans l'entreprise à défaut il fera requalifier le terme du CDD en licenciement sans cause réelle et sérieuse d'un CDI